



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 13 octobre 2023

### **INTERDICTION DU RASSEMBLEMENT « MARCHÉ DE LA FIERTÉ NORMANDE »**

Le préfet de la Seine-Maritime a signé ce jour un arrêté portant interdiction du rassemblement « Marche de la fierté normande » prévu ce samedi 14 octobre, à partir de 18 heures. Présentée comme une marche commémorative historique, elle aurait rassemblé des personnes issues de mouvements militants d'extrême droite.

Cette décision a été prise compte tenu des éléments suivants, qui renforcent le risque de trouble à l'ordre public :

- un contexte international qui entraîne un phénomène de menaces contre les États ayant dénoncé les attentats du Hamas, leurs ressortissants et la communauté juive en particulier ;
- un contexte d'émotion nationale à la suite de l'assassinat d'un professeur de lycée ce jour à Arras ;
- un contexte local, avec l'organisation, en centre-ville de Rouen et dans un périmètre proche de la manifestation, de la Fête du ventre, rassemblant de nombreuses personnes et mobilisant les effectifs de polices municipale et nationale.

L'arrêté préfectoral est à retrouver au lien ci-dessous:

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Publications/Recueils-des-actes-administratifs-RAA/RAA-departemental-2023/Octobre-2023/Octobre-2023>

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex